

Traité du maintien du corps
et de la manière de se
présenter avec grâce, pour
l'instruction de la jeunesse .
Par le sr [...]

Londeau, Chevalier de. Auteur du texte. Traité du maintien du corps et de la manière de se présenter avec grâce, pour l'instruction de la jeunesse . Par le sr chevalier de Londeau,.... 1760.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

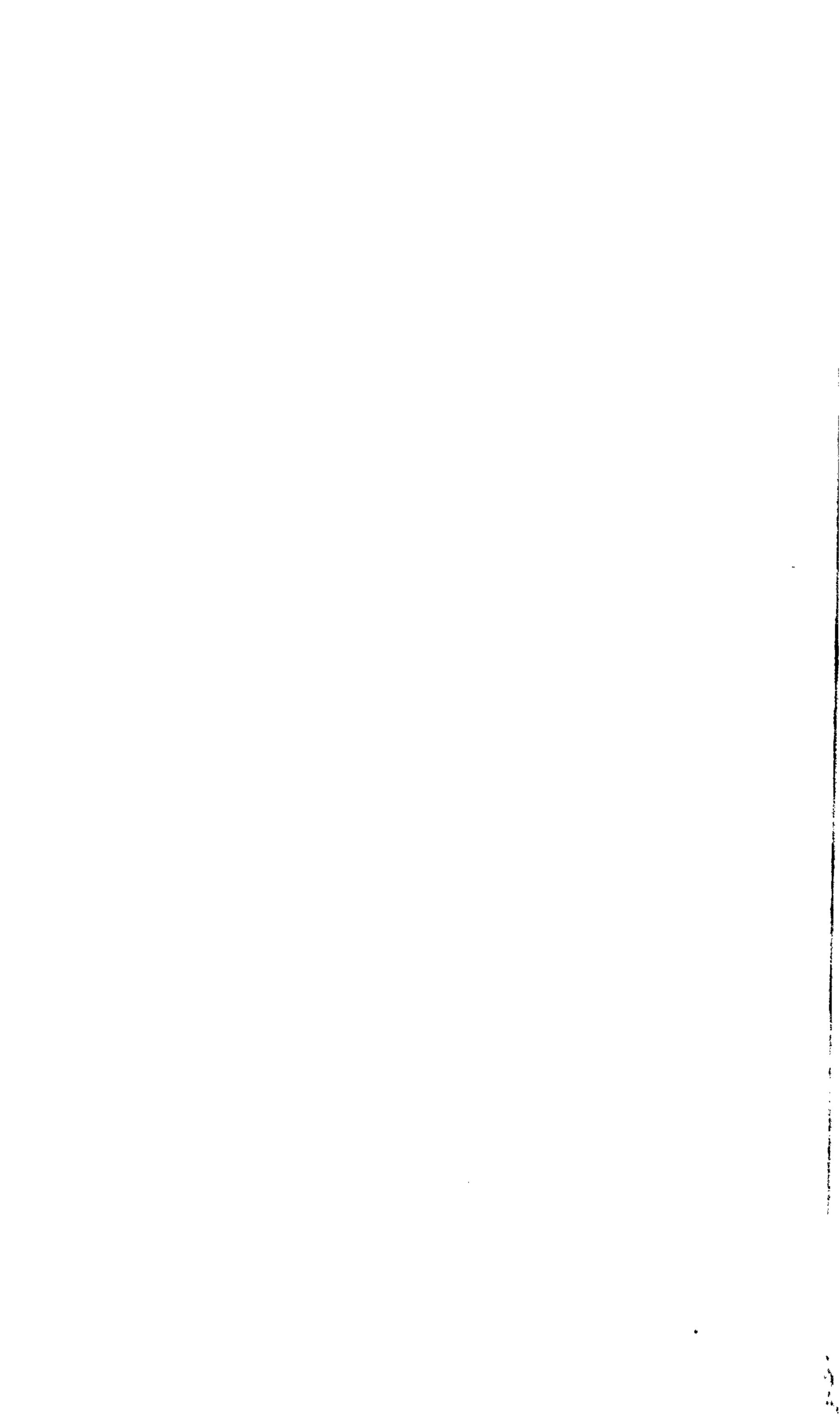
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

8^o R

1379







TRAITÉ

DU MAINTIEN

DU CORPS;

*Et de la manière de se présenter
avec grace, pour l'instruction
de la Jeunesse.*

Par le S^r. Chevalier de LONDEAU,
Maître de Danse.



A PARIS,
Chez LESCLAPART, Libraire, Quai
de Gêvre.

M. DCC. LX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

On ne délivrera point d'Exemplaires, qui ne soient signés de l'Auteur.

Chenailles Delandau

AVERTISSEMENT.

CE traité du Maintien du corps n'étoit pas fait originairement pour être imprimé ; mais je l'avois composé pour répondre aux empressements d'un jeune Gentilhomme à qui je l'enseignoïis en même-tems que la Danse, & qui désiroit passionnément d'avoir par écrit les principes de cet exercice, que la pratique lui apprenoit, & qu'il exécutoit avec autant de grace que de précision ; je n'aurois pas même osé lui faire voir le jour, sans les instances réitérées de personnes de distinction auxquelles je l'ai communiqué, qui m'ont assuré qu'il pourroit être utile, non-seulement à la jeunesse, mais même aux personnes plus avancées en âge, que différens obstacles auroient pû

A

ij **AVERTISSEMENT.**

empêcher de s'instruire dans les tems , & que cette utilité seroit inféparablement jointe aux agrémens qu'un beau maintien donne aux personnes de tout état & de toute condition. Me rendre utile & agréable est mon but; si je ne peux réunir ces deux avantages , le premier me satisfera toujours beaucoup , parce qu'il me donnera lieu de prouver , d'une manière incontestable , mon zele & mon application à remplir les fonctions de mon état.

Les personnes de province qui manquent des secours qui se présentent avec tant d'abondance à Paris , jugeront avec raison de la nécessité qu'il y a de leur procurer , à peu de frais , un traité du Maintien du corps qu'exige la décence , pour seconder les louables intentions qu'elles ont de donner à leurs enfans toute l'éducation que le tems & les lieux

AVERTISSEMENT. *ij*
leur permettent, & dont ce traité
fait une partie aussi agréable que
nécessaire.

Quoique plusieurs préceptes
contenus dans cet ouvrage regar-
dent également les jeunes per-
sonnes de l'un & de l'autre se-
xe, il en est beaucoup cependant
qui conviennent à un sexe &
non pas à l'autre; on a cru né-
cessaire par cette raison, & pour
une plus grande précision, de le
diviser en deux parties: la pre-
mière traitera de ce qui concerne
particulièrement les Messieurs &
la seconde de ce qui convient
spécialement aux Demoiselles.



AVANT-PROPOS.

DE toutes les Nations de l'Europe, la Française est sans difficulté celle qui s'est le plus appliquée à témoigner par ses gestes, interprètes de son cœur, de l'humanité pour toutes les autres Nations, de la tendresse pour ses amis, de la docilité, de l'amour & du respect pour son Souverain. Le Français naît avec des grâces qui le font bien venir par tout, lorsqu'il ne s'est pas laissé corrompre par de faux préjuges, & que l'éducation a tourné, en bien, les avantages que sa naissance lui procure. Je laisse à la morale à diriger les heureuses dispositions du cœur d'un Français, & les faire tendre & parvenir à sa gloire. Je ne prétends ici que lui donner des principes qui dirigent son extérieur, en lui faisant pren-

AVANT - PROPOS. V

dire avec grace les attitudes convenables aux différentes occurrences, & qui peuvent avoir lieu chez toutes les Nations policées de l'Europe, dans la société des hommes où il peut se trouver.

C'est pour vous, aimable Jeunesse Françoisise, que j'ai tracé des principes de Maintien du corps & d'attitudes qui vous seront faciles à exécuter, puisque vous y êtes disposée par cette Nature, qu'il est néanmoins nécessaire d'aider d'un art qui vous indique de faire avec grace ce qu'elle vous suggere. La bonté, la facilité pour les inférieurs, les égards, la familiarité, la tendresse pour ses amis & ses égaux; le respect pour ses supérieurs, le zèle, la parfaite obéissance & la soumission entière pour son Prince, vous sont naturelles; ce sont des facultés de votre ame, qui peuvent être exprimées extérieurement par les principes que

vj AVANT-PROPOS.

*j'entreprends de vous enseigner.
J'ai pour objet de vous démontrer
La manière de vous présenter & de
vous comporter avec grace dans les
promenades, les assemblées, chez
vos égaux, vos amis, vos supé-
rieurs, chez les Princes & dans
les Eglises même, où votre esprit
& votre corps doivent concourir au
même point de respect & de véné-
ration.*





TRAITÉ

DU MAINTIEN

DU CORPS,

*ET de la manière de se présenter
avec grace, pour l'instruction
de la Jeunesse.*

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

*Des mauvaises habitudes du corps
que l'art peut corriger.*



ORSQUE le corps est formé avec une certaine perfection & une proportion convenable, & que ses ressorts tendineux &

nerveux ne jouent pas avec grace , par les mauvaises habitudes que le défaut d'éducation laisse contracter , ce n'est pas un mal sans remède : on voit tous les jours des jeunes gens bien tournés qui se présentent mal & d'une façon gênée ; mais qui se trouvant une fois éclairés par les lumières de la raison , s'examinant eux-mêmes & aidant leur nature des préceptes de l'art , sont en peu de tems tous autres. Les uns portent la tête baissée ou trop haute , ou panchée sur l'épaule droite ou sur la gauche ; les autres tiennent leur tête entassée dans les épaules , d'autres ont le corps ou courbé ou panché , & ne savent pour ainsi dire que faire de leurs bras ; d'autres enfin font des pas ou trop grands ou trop petits , portent mal la pointe du pied , tendent trop le jaret ou le fléchissent trop en marchant ; un

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 9
jeune homme qui a ces défauts
peut parvenir à les corriger, en
se formant par parties, suivant
les préceptes que je vais lui dé-
montrer dans les Chapitres sui-
vans.

CHAPITRE DEUXIÉME.

De la maniere de tenir la tête.

JE commence par la partie la plus essentielle qui est la tête ; il faut la contenir en tout tems sans roideur, ne pas la laisser aller en pagode, ne l'avoir ni trop élevée, ni trop baissée ; enfin la tenir droite & en équilibre sur le corps, la tourner à droite ou à gauche, l'élever, la baisser suivant l'exigence des cas, sans incliner, ni tourner les épaules, ni le corps en même tems, ne la point agiter, ni lui donner des

A v.

mouvements en parlant, & si quelquefois on l'incline à deux petites reprises pour exprimer un *Oui*, ou qu'on la secoue un peu pour exprimer un *Non*, il faut que ces mouvements soient bien modérés, & ne peuvent absolument avoir lieu que lorsqu'on ne peut pas parler pour articuler le *Oui* ou le *Non* : on doit s'abstenir de tous les autres mouvements, parce qu'ils sont ou de mauvaise grace ou indécens lorsqu'on parle.

CHAPIRE TROISIÉME:

De la façon de regarder.

LES yeux sont toujours le miroir de l'ame, & elle ne peut-être agitée d'aucune passion, sans en laisser entrevoir quelque chose dans le regard, & lorsqu'on y fait une sérieuse attention, on ne s'y

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 11
trompe jamais ; ainsi la disposition
de l'œil suit assez ordinairement
le mouvement de l'ame ; mais il
est des instans où quoique l'ame
soit fort tranquille, & n'ait au-
cun sujet d'émotion, le regard
néanmoins semble annoncer quel-
que chose de disgracieux, & ce
sont ces coups d'œil déplacés que
je desire de rectifier.

Le regard fixe, agité ; le re-
gard farouche & menaçant ; le
regard doux, riant & le regard
tranquille sont les coups d'œil
les plus généraux.

On ne doit regarder fixement
que les objets inanimés, dont on
veut distinguer toutes les parties.
Il ne convient jamais de regarder
une personne fixement, parce
qu'elle pourroit s'en offenser. Le
regard agité suit ordinairement
ou annonce la douleur, l'embar-
ras, l'inquiétude ; autrement il
ne doit être mis en usage, parce

que ce seroit regarder comme les singes. Le regard farouche & menaçant ne convient en aucune façon dans la société , il annonce un soldat effréné qui va se porter à des excès de furie & de barbarie. Le regard doux & riant convient entre amis & égaux. Le regard tranquille doit être mis en usage dans les affaires sérieuses ; ainsi vous regarderez fixement lorsque vous serez appliqué à quelque ouvrage ; d'un œil doux & riant vis-à-vis de vos amis ; tranquillement en traitant d'affaires sérieuses ; vous tiendrez la tête baissée en présence de vos supérieurs , ayant soin de la relever de tems en tems , d'un air soumis , pour vous appercevoir s'ils ne feroient pas quelque geste , qui pourroit signifier un ordre. Il faut éviter le regard trop timide , il annonce de la foiblesse , & le regard effronté marque de

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 13
l'insolence ; mais dans tous les cas, soit qu'on regarde en haut, en bas, ou horifontalement, il ne faut jamais tourner la tête, ni le corps tant que l'objet que vous regardez peut être apperçu sans ces mouvemens.

CHAPITRE QUATRIEME.

Du maintien des épaules & des bras.

LORSQU'ON tient la tête droite & que les bras sont en bonne position, il s'ensuit nécessairement que les épaules sont bien maintenues. Il ne faut jamais porter ses deux mains à la fois sous la basque de la veste, cette maniere est indécente ; il ne faut pas non plus les porter toutes deux ensemble sur la poitrine, cette attitude fait brider l'habit

& releve trop les épaules en arrondissant le dos. Il ne faut pas tenir les deux mains , ni même une seule derrière soi , cette manière grossière gêne & fait ployer le corps en marchant. Il faut éviter aussi de porter les deux poings sur les hanches , c'est une manière théâtrale & une attitude outrée ; lorsque vous marcherez de quatrième position en quatrième position , si vous êtes homme d'épée , vous pouvez tenir alternativement votre bras droit ou votre bras gauche , perpendiculairement à côté de vous , & lui laisser faire un très-petit mouvement qui ne passe pas celui de la rotule du genouil opposé , & pendant que l'un des deux bras est dans cette position , l'autre peut être placé de façon que la main soit en dessous de la basque de la veste , ou sur la poitrine , presque au dessus de la ceinture.

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 15
Il faut changer ces attitudes de tems à autre, d'une façon aisée; mais il faut que la main gauche soit plus rarement sur la poitrine que la droite. Si vous ne portez pas d'épée vous pouvez porter une main en dessous de la basque de la veste, & l'autre sur la poitrine & changer alternativement cette attitude. Vous pouvez aussi mettre tantôt un bras, tantôt l'autre perpendiculairement à côté de vous, & faire un petit mouvement, mais dans toutes les attitudes il faut toujours que le coude soit bas, afin que l'épaule soit abbatue; il ne faut pas non plus ferrer le bras trop près du corps, cela fait faire la pointe aux épaules: il faut qu'il y ait toujours entre le bras & l'épaule une petite distance; si vous portez un chapeau sous le bras gauche, lorsque vous voudrez changer l'attitude de ce bras qui aura

le plus ordinairement la main sur la poitrine , vous pourrez prendre votre chapeau à la main gauche ou droite , & tenir ce bras perpendiculairement à côté de vous , en faisant un petit mouvement en marchant ; vous pourrez aussi porter le chapeau en devant lorsque vous vous arrêterez. Un homme d'épée doit porter rarement le chapeau sous le bras , & cette maniere qui doit son existence au ménagement des perruques & des grandes frisures , plutôt qu'à la bonne grace , n'est point permise aux Militaires.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De la Révérence.

POUR vous présenter dans le monde ; il faut que vous sachiez

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 17
faire une révérence , qui , exé-
cutée avec grace , peut prévenir
en votre faveur ; & si vous êtes
admis chez les grands Seigneurs ,
soit pour y faire votre cour , soit
pour demander quelque grace ;
il faut faire une révérence res-
pectueuse qui est dûe à leur état
& à leur naissance. Vous ne leur
manquerez jamais , en suivant le
principe que je vais vous expo-
ser.

Il faut être planté sur les jant-
bes & sçavoir la gamme , qu'on
nomme ordinairement les Posi-
tions de la Danse. Il y a cinq po-
sitions , desquelles il ne faut ja-
mais s'écarter.

PREMIÈRE POSITION.

Placez vos deux talons l'un
contre l'autre , & ayez les ge-
noux tendus sans roideur.

II P O S I T I O N ;

Portez le pied droit ou le gauche, à distance de la longueur du pied, sur une ligne horifontale, & que vos deux talons soient toujours vis-à-vis l'un de l'autre.

III P O S I T I O N .

Portez le talon du droit ou du gauche, & emboëtez-le proche la cheville du pied.

IV P O S I T I O N .

Portez le pied dont le talon est devant vous, placez-le de façon qu'il ne soit pas croisé ni trop écarté, de sorte qu'il y ait entre lui & la ligne droite, sur laquelle on doit marcher, un peu de distance. Cette Position a lieu perpé-

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 19
tuellement, lorsque l'on marche
par principes.

V P O S I T I O N.

Avancez le pied droit ou le gauche, de façon que le talon de ce même pied, soit joignant de niveau à la pointe de l'autre pied. Ces cinq Positions sont le fondement du marcher, de la Danse & des Révérences & leur vrai principe.

Explication du marcher & des Révérences en présence.

Il faut porter la jambe tendue; la pointe du pied basse, placer le pied ferme en quatrième position, & observer que le corps soit toujours en équilibre sur chaque pas qu'on fait, ne point faire de grands pas, de crainte que le corps ne vacille, laisser un demi

pouce de distance entre les deux talons , marcher sur une ligne droite , de pied ferme & sans roideur ; arrêter en ralentissant le dernier pas & prendre la première Position , porter la vue à celui ou celle qu'on aborde ; commencer par baisser la tête & former un demi ovale de son corps , c'est-à-dire , du haut de la tête à la ceinture , laisser tomber les bras perpendiculairement , baisser la tête avec douceur , ne pas rester baissé , parce qu'il ne doit point y avoir d'intervalle entre tous les mouvemens d'une Révérence. Il faut se baisser & se relever avec égalité de mouvement , cette Révérence suffit à un ami particulier ; mais lorsque c'est une personne au-dessus de foy , par la naissance , l'état ou l'âge , cette même Révérence se double d'après cette simple qui vient d'être faite ; on dégage l'un

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 21
de ses pieds & on prend la seconde Position, on baisse la tête en arrondissant le corps, on glisse ensuite l'autre pied derrière celui-ci, & on le place en troisième Position en ployant le genouil, & pour donner de la grace à ce mouvement, il faut relever ce genouil doucement, & lâcher tant soit peu la jambe en arrière. Voilà quelle doit être la Révérence vis-à-vis de gens de considération.

Pour prendre congé de cette personne de considération, on est obligé, par respect, de marcher en arrière quelques pas, & faire en sorte qu'au dernier pas, les deux talons soient réunis l'un auprès de l'autre, ensuite baisser la tête, & que l'arrondissement du corps soit toujours le demi ovale, parce que ce courbe est toujours le même dans toutes les Révérences, excepté celles qu'on

fait aux Souverains. Il faut doubler cette Révérence de congé, lâcher un pied en arriere du côté où se trouve la porte d'entrée, couler légèrement la pointe de de l'autre pied, ce qui finit cette Révérence de congé, y joindre une certaine délicatesse & de la grace qui s'acquierent par l'exercice. Il faut que le genouil de la jambe qui maintient l'équilibre du corps ploye, tant soit peu, lorsque le coupé se fait jusqu'à ce que la Révérence soit finie. A l'égard des yeux, il faut en commençant la Révérence, porter la vue sur la personne à laquelle vous allés la faire, & en faire de même en vous relevant. Voilà ce qu'il faut observer lorsqu'on fait la Révérence en abordant ou en prenant congé.

*Des Révérences qui se font aux
grands cercles.*

Si vous êtes dans l'habitude de porter un chapeau sur la tête, il ne faut pas attendre que vous soyez entré pour vous découvrir, la bienséance exige d'être découvert avant de paroître, ensuite vous avancerez quelques pas dans la pièce, cherchant des yeux la personne la plus qualifiée de la compagnie, & porterez votre dernier pas avec lenteur, en réunissant les deux talons l'un contre l'autre, vous baisserez la tête vis-à-vis de cette personne préférée, & exécuterez votre première Révérence. Ensuite vous ferez un ou deux pas, suivant l'étendue du lieu, en approchant dans le cercle, vous dégagerez soit à droit ou à gauche, & d'un coup d'œil passerez en revue la moitié

du cercle avant de vous baisser ; de façon que votre vue soit portée à la dernière personne de cette partie du cercle , vous vous baisserez pour lors , & vous releverez en revenant sur la même trace en tournant la tête ; il faut ensuite en faire autant de l'autre côté , ce qui devient facile après celle-ci ; puisqu'il n'est question que de dégager le pied opposé & se porter en face de l'autre côté du cercle , pour avoir lieu de glisser l'autre pied derrière en troisième Position , en vous relevant vous lâcherez tant soit peu la jambe dont le talon est emboëté en arrière , & vous porterez en quatrième Position la pointe basse.

De la Révérence en passant , & de la façon de saluer.

La Révérence en passant est
plus

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 25.
plus facile que les autres, & se
fait principalement lorsqu'on ren-
contre quelqu'un à la promena-
de ou dans la rue; si vous avez le
haut du pavé, il faut prendre le
bas, cédant le haut à celui ou
celle à qui vous devez faire la
Révérence, le prévenir d'un
coup d'œil, porter la main au
chapeau, en enveloppant le re-
troussis du chapeau avec les qua-
tre doigts, approchant le pouce
auprès du front, déployant le bras
& le tendant ensuite sans roi-
deur; lorsque le chapeau sera hors
de dessus la tête le placer à côté
de soi, de façon que le poignet
ne soit ni sorti dehors ni rentré
en dedans, de crainte que le cha-
peau ne blanchisse l'habit par la
poudre qui se trouve autour de
la forme; il ne faut pas non plus
faire voir, devant ou derrière
soi, le dedans de la forme, cette
attitude marqueroit un chapeau

B

mal placé, il faut éviter ce ridicule: le déployement du bras qui se fait avec grace en plaçant bien le chapeau, donne un grand relief au salut, c'est la main qui doit toujours aller chercher le chapeau, & il ne faut jamais que la tête se baisse, ni se prête pour aller chercher la main. Il est question ensuite pour la Révérence, qui est des plus faciles, de couler le pied du côté où les personnes qu'on salue se trouvent. L'attitude doit-êtré dans la quatrième Position, que la pointe du pied soit baissée, le talon élevé & couler légèrement. Si cette Révérence se fait sur votre droite vous porterez la main gauche au chapeau. Si elle se fait sur votre gauche, ce sera la main droite. Vous observerez qu'il n'y ait aucun intervalle de tems entre le placement du chapeau à côté de vous & le coulé du pied,

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 27
*De la Révérence par tiers ou quart
de tour.*

Après avoir satisfait à une grande compagnie par les Révérences d'entrée, avant d'accepter un siège pour vous y placer; s'il se trouve de vos amis, soit à droite ou à gauche de la Position où vous serez, il ne s'agit que de dégager le pied droit en seconde Position pour vous porter à gauche, en tournant vers la personne, vous glisserez légèrement l'autre pied, la pointe basse, avec la même délicatesse dont vous aurez exécuté les Révérences précédentes. La même conduite doit-être observée pour la droite; vous dégagerez le pied gauche en tournant vers la personne, vous glisserez le pied opposé de même que dans la précédente attitude, & vous devez tourner un tiers ou un quart de tour au plus, tant à droite qu'à gauche.

Bij

CHAPITRE SIXIÉME.

Maniere de se comporter à la promenade.

Si vous êtes à la promenade avec des Dames, vous devez toujours être sur vos gardes pour qu'il ne vous échappe aucun geste déplacé ou de mauvaise grace, & y avoir un maintien noble & respectueux, marcher à côté gauche d'une Dame un peu en arriere, mais de façon à être toujours à portée de lier conversation; je dis à gauche, parce qu'étant obligé de lui donner la main vous ne pouvez honêtement lui présenter que la droite, & que de plus, si vous êtes d'épée la garde accrocheroit la robe en différentes circonstances & gêneroit dans la marche, si dans le cours de cette prome-

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 29
nade les Dames veulent se reposer, & prennent scéance sur des chaises ou un banc, vous différez de vous asseoir pendant quelques instans, jusqu'à ce qu'enfin les Dames soient placées commodément, & pour vous asseoir; il faut ployer un peu les genoux sans allonger le derriere, afin qu'étant assis vous ayez le corps droit; il ne faut jamais croiser ses genoux l'un sur l'autre. Cela n'est permis qu'entre égaux. Si vous êtes avec des Mrs. plus âgés que vous, ou qui vous soient supérieurs, il faut prendre les mêmes précautions; si vous êtes avec des jeunes gens de votre rang & de votre âge, il ne faut pas vous relâcher des bonnes attitudes; quoique vous soyez en liberté, & il faut vous contenir décemment devant vos Précepteurs & Gouverneurs que vous devés respecter; ils ont été choisis pour votre éducation.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Des attitudes qu'il faut tenir à table.

POUR être placé à table décemment, vous devés être assis sur le milieu de votre siège, tenir le corps droit, vous approcher fort près de la table, placer vos deux talons à une très-petite distance l'un de l'autre, vous tenir ferme des hanches, afin de ne pas laisser aller votre corps à droite ou à gauche, tourner la tête librement sans le corps, pour répondre à la conversation, être libre des mains pour en disposer. Si quelqu'un boit à votre santé, vous inclinerez la tête un peu en arrondissant le corps depuis l'estomac jusques au haut de la tête, en vous relevant vous lui porterez un coup d'œil gracieux.

CHAPITRE HUITIÈME.

*De la manière de se présenter chez
les Princes & Princesses du Sang.*

SI vous êtes introduit devant un Prince par l'un de ses Pages ou Gentilshommes, ou son premier Ecuyer, vous n'avez aucune Révérence à faire à celui qui vous présente ; aussi-tôt que le Prince portera la vue sur vous, vous réunirez les deux talons l'un auprès de l'autre, vous baisserez la tête plus que vous n'avez coutume & arrondirez moins le corps. Il faut que cette Révérence soit plus lente que toutes les autres ; après cette première, vous avancerez plus près pour en faire une seconde de la même façon, en observant, toujours à cette dernière qu'on

doit être une fois plus éloigné du Prince qu'on n'a coutume d'être à toutes les autres Révérences qu'on fait à d'autres personnes. S'il s'y trouve des Cardinaux, Archevêques, ou Evêques ou autres; il n'y a point de Révérence à faire pour ces Prélats, ni de Monseigneur en présence du Prince. Il n'est qu'un cas qui se rencontre rarement, où on ne pourroit se dispenser du Monseigneur, qui est celui de se trouver devant deux Princes; mais comme il est d'usage que lorsque deux Princes se rendent visite, toutes présentations ou audiences ne peuvent avoir lieu, on ne se trouve presque jamais dans ce cas.

Lorsque vous vous retirez, vous ferez les mêmes Révérences que vous avez faites en entrant, en marchant en arriere, & en observant les mêmes distances du Prin-

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 33
ce à vous, pour éviter le ridicule
qu'il y auroit en se tournant.

Si vous trouvez un Prince à la
chasse ou en d'autres endroits, il ne
faut pas attendre le moment qu'il
jette la vue sur vous pour vous
découvrir, ce seroit lui manquer,



B v.

CHAPITRE NEUVIÉME.

De la façon de présenter quelque chose , & celle de recevoir ce que l'on vous présente.

ARTICLE PREMIER.

De la manière de présenter quelque chose.

SI vous présentez quelque chose à une personne au-dessus de vous, vous l'aborderez à une distance convenable pour faire la révérence en face, dont le principe est expliqué ci-devant. Ce que vous présentez doit être donné de la main droite. Il faut que cette main soit placée au-dessus de la ceinture , & avoir le coude

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 35
tant soit peu ployé , l'éloigner
de vous en l'approchant de la
personne à laquelle vous présen-
tez , & faire un petit mouvement
de poignet presqu'imperceptible.
Sitôt qu'elle aura reçu ce que
vous présentez , vous ferez un
second mouvement de poignet
plus apparent que le premier ,
ensuite vous baisserez la main
avec grace , vous marcherez en
arriere quelques pas , vous réu-
nirez les deux talons l'un contre
l'autre , & baisserez la tête en
faisant la révérence de même
qu'en premier lieu. Si je prescris
deux révérences , elles sont dûes
aux Dames ou aux Grands ; dans
les autres cas il n'en faut qu'une
qui se fait devant ou après indiffé-
remment.

ARTICLE SECONDE.

De la façon de recevoir.

Si vous recevez quelque présent d'une personne au-dessus de vous, évitez avec soin la grande avidité qui est assez ordinaire aux jeunes gens qui n'envifagent que la possession du présent qu'on leur fait, ce qui leur attire avec raison des reproches de la part du Précepteur.

Pour éviter ce ridicule en ce moment flateur, il faut être occupé de l'action reconnoissante par un maintien suivi de la révérence en abordant avant de recevoir. Ayez toujours en ce moment un air gracieux. Tel que soit le présent, il faut toujours le regarder comme précieux. Pour témoigner votre reconnois-

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 37
fance , marchez quelques pas en
arriere , réunissez ensuite vos
deux talons , & terminez par une
révérence.

S'il vous est présenté quelque
chose à autre titre que celui de
présent , vous déployerez gracieu-
sément votre bras , & ferez un
très-petit mouvement de poignet ,
vous prendrez la chose présentée ,
& reployant un peu le bras , vous
ferez un second mouvement de
poignet plus sensible que le pre-
mier ; vous ferez un pas en ar-
riere , ensuite une révérence com-
me il est dit ci-dessus.

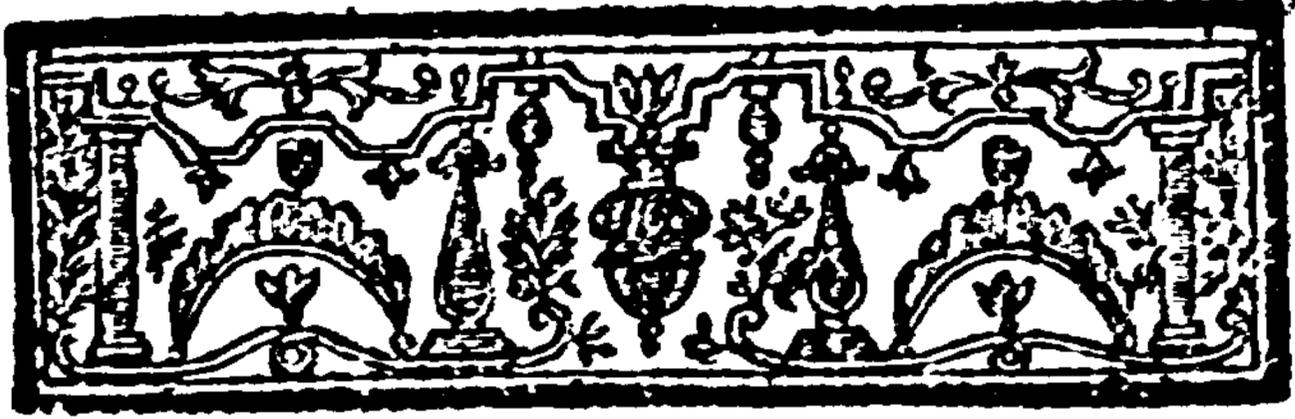
CHAPITRE DIXIÉME.

*Des attitudes & grimaces qu'il
faut éviter.*

LORSQUE vous êtes de bout ;
il faut toujours être planté de pied

ferme en seconde Position ; ne point porter son pied de travers ni sur le côté. Si vous êtes assis sur une chaise , ne point tenir le pied en l'air en un mouvement perpétuel , ni passer le bras par derrière le dos de la chaise , ni renverser sa chaise pour se balancer ; ne point tenir la bouche continuellement ouverte ; ne point faire palpiter ses paupieres ; enfin éviter toutes les grimaces qui détruisent les graces naturelles & ne laissent que du ridicule.

Fin de la première Partie.



SECONDE PARTIE.

CETTE Partie regarde principalement les Demoiselles qui doivent avoir dans toutes les occasions un maintien noble & modeste. Elles se doivent à elles-mêmes des soins & des attentions pour seconder la nature & se procurer par des principes assurés, ce noble maintien qui leur fait rendre le respect qui leur est dû, & joint de vraies graces à leurs actions & à leurs mouvemens.

CHAPITRE PREMIER:

Du maintien de la tête.

POUR acquérir les graces qu'une Demoiselle doit avoir, il est à propos qu'elle dispose bien ce qui est son premier ornement. La tête est la prin-

cipale Partie ; il faut qu'elle soit droite & libre , qu'elle tourne avec grace , tant à droite qu'à gauche , ne la point baisser ni la porter trop haut , parce qu'une tête trop haute témoigne de la hardiesse , & trop baissée montre de la timidité , & fait faire au col un courbe qui n'est point gracieux ; ainsi ces deux attitudes sont ridicules , & ne conviennent nullement. Il faut toujours que le coup d'œil suive le mouvement de la tête , & soit modeste & tranquile.

CHAPITRE SECOND.

De la Position des mains.

IL est d'usage que les mains d'une Demoiselle soient l'une dans l'autre , ou bien l'une sur l'autre ; que les coudes soient placés à ses côtés sans être appuyés ; qu'il y ait un peu de jour entre le corps :

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 41
& les bras, pour qu'on puisse distinguer la taille; avoir les épaules un peu abaissées, ce qui fait sortir la poitrine. Si elle est munie d'un manchon, ses mains seront l'une dans l'autre: si elles étoient croisées, les coudes se trouveroient conséquemment appuyés sur les côtés, ce qui détruiroit toute la grace de la taille. Il ne faut pas non plus que les mains soient ni trop hautes ni trop basses. Le point milieu est la ceinture.

CHAPITRE TROISIÉME.

De la marche.

POUR qu'une Demoiselle marche avec grace, elle doit porter la pointe du pied baissée & les genoux fermes sans roideur; à chaque pas qu'elle fera, elle posera le pied ferme, de façon que son

corps soit porté sur chacun de ses pieds alternativement ; en exécutant ce principe de quatrième Position, en quatrième Position, la marche sera sûre & gracieuse, observant toujours de tenir la tête droite ainsi que le corps, sans être gênés :

Ce n'est pas assez de savoir marcher en avant, il est nécessaire de le savoir en arrière. Cette marche est utile à une Demoiselle ; parce qu'elle en doit faire usage dans ses Révérences, comme je l'expliquerai ci-après. Pour exécuter cette marche, on porte alternativement ses pieds derrière soi, suivant le même principe ci-dessus, c'est-à-dire, que l'on porte l'un & l'autre de ses pieds de quatrième Position, en quatrième Position. Je ne doute pas que cette marche ne paroisse plus difficile que la marche ordinaire, mais l'exercice rendra tout beaucoup plus facile.

CHAPITRE QUATRIÉME.

De la manière de s'asseoir & de se lever.

IL faut qu'une Demoiselle sache se placer sur un siège avec grace. Pour cet effet, elle s'approchera du fauteuil qu'on lui présentera, elle placera ses deux talons vis-à-vis l'un de l'autre à trois ou quatre pouces de distance; elle pliera un peu les genoux au moment de s'asseoir en baissant les épaules & en avançant sa poitrine, elle évitera sur-tout le fond & le bord du fauteuil, parce que l'atitute trop au fond ou trop au bord du fauteuil, s'opposeroit à la facilité de se relever, & même au bon Maintien de tout le corps; elle laissera ses deux talons vis-à-vis l'un de l'autre, & quand elle aura contrac-

té cette habitude, elle lui sera de plus en plus facile & gracieuse.

Pour se lever avec la même grace, il faut couler un peu les deux pieds sous soi en les approchant du fauteuil, pour prendre de la force, & éviter les apparences d'un mouvement trop marqué; en se préparant ainsi, il faut baisser également les épaules en avançant la poitrine, être ferme des hanches & se lever le corps ferme. Ceci exige beaucoup d'exercice avant la réussite.

Lorsqu'une Demoiselle est debout devant quelqu'un, elle doit placer ses deux talons vis-vis l'un de l'autre à une très-petite distance; le maintien du corps ci-devant expliqué, doit-être le même; si quelqu'un est à sa droite, elle placera le pied droit vers le milieu de la troisième à la quatrième Position, ce qui rendra l'habitude du corps très-libre.

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 45
Les graces naturelles sont toujours incompatibles avec les mauvaises attitudes & Positions, c'est ainsi qu'une Demoiselle doit-être placée sur ses jambes.

~~CHAPITRE CINQUIÈME~~

CHAPITRE CINQUIÈME.

De la façon de se tenir à table.

JE ne détaillerai pas ici les attitudes qu'une Demoiselle doit tenir à table, parce qu'elle doit se conformer à celles que j'ai expliquées pour les Messieurs dans la première Partie, à l'exception qu'elle ne doit pas baisser la tête comme ils font; lorsqu'on boit à sa santé; elle inclinera un peu la tête vers celui ou celle qui lui ait cette politesse, d'un air gracieux, tel qu'une Demoiselle doit avoir.

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Révérences en passant à la promenade.

LORSQU'UNE Demoiselle passera à côté de quelqu'un, soit à la promenade, soit ailleurs, elle marchera de pied ferme, la tête bien soutenue, & les deux bras placés comme il est expliqué ci-devant; elle prévendra d'un coup d'œil gracieux ceux à qui elle doit cette Révérence, sans attendre qu'on la prévienne, ce qui annonçeroit un air de fierté qui n'est pas ordinaire à une Demoiselle bien née. Elle observera que la personne soit directement à ses côtés pour faire cette Révérence; si c'est sur sa droite, le dernier pas marché, doit se faire du pied gauche & il se dégage à la

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 47
seconde Position ; lorsqu'il sera
posé , elle assurera le poids du
corps sur cette jambe , ce qui don-
nera de la facilité à approcher le
pied droit auprès du gauche en le
glissant légèrement , & commen-
cer à ployer en glissant le pied
droit auprès de l'autre , & main-
tenir l'équilibre jusqu'à la réunion
des deux talons , & alors le corps
se trouvera porté sur ses deux jam-
bes , elle pliera vivement en plon-
geant cette Révérence & se rele-
vera avec lenteur. Elle n'hésitera
pas de plonger ses Révérences
fort bas , ce n'est pas un défaut ,
rien n'est plus commun parmi les
Ecoliers que la suppression de la
souplesse , & sans souplesse , les
Révérences sont fort dures , ainsi
le principal point de leur grace
dépend de la souplesse.



CHAPITRE SEPTIÉME.*De la Révérence en abordant.*

IL faut marcher à la personne qu'on doit aborder jusqu'à une certaine distance, si c'est une personne titrée & supérieure; & si c'est une parente ou une amie, vous approcherez un peu plus près, vous vous arrêterez en première Position, vous regarderez la personne d'un air gracieux, vous plongerez votre Révérence vivement, & vous releverez lentement. Vous observerez un petit intervalle de tems entre cette première Révérence & la seconde que vous ferez ensuite, vous dégagerés le pied droit en seconde Position plus perpendiculairement au moment de se plier, vous approcherez le pied gauche légèrement

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 49
légèrement auprès du pied droit ;
observerez que votre corps soit
porté en partie sur la jambe dé-
gagée ; n'attendez pas que le pied
gauche soit réuni auprès de l'au-
tre , pour plonger cette seconde
Révérence , & relevez vous len-
tement avec grace.

CHAPITRE HUITIÉME.

*De la Révérence pour prendre
congé.*

AU moment de prendre congé
de celui ou celle en présence de
qui vous êtes , vous réunirez les
deux talons & vous plongerez vi-
vement votre Révérence , & étant
relevée de cette première , vous
dégagerez du côté que vous de-
vez partir , & porterez le pied en
seconde Position ; vous ferez un
coulé de l'autre pied très-légère-

C

ment, c'est-à-dire qu'il se doit couler jusqu'à ce qu'il soit passé devant l'autre pied presque à la boucle, ce qui vous donnera de la facilité pour la marche que vous devez exécuter ensuite de cette Révérence.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Des différentes Révérences en entrant dans des appartemens.

COMME il y a plusieurs sortes de Révérences pour entrer dans un appartement, il est nécessaire de vous les distinguer.

Je commence par la plus facile & dont le cérémonial est fort aisé à observer & à exécuter. Voici comme il s'y faut prendre. Après être annoncée, vous entrerez jusqu'au milieu de la pièce; s'il

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 51
S'y trouve quelques personnes étrangères, votre première Révérence doit toujours être pour votre amie à qui vous rendez visite; vous arrêterez en vous tournant vers elle, vous approcherez le pied qui se trouvera en arrière ou de côté, & prendrez la première Position pour faire votre première Révérence, parce que si vous êtes obligée de tourner un quart ou un tiers de tour pour vous mettre en présence, l'un de vos pieds se trouvera de côté, si au contraire cette amie se trouve placée de façon que vous puissiez arriver directement en sa présence, le pied étant porté en première Position, comme il est dit, vous plongerez votre Révérence en portant la vue sur celle à qui vous adresserez cette première.

En abordant plus près, vous dégagerez le pied droit en seconde Position pour vous porter à gau-

che , en effaçant l'épaule avec
grâce du côté dont vous ferez
celle-ci , ou vous approcherez
légèrement le pied gauche près
du droit en plongeant comme il
est ci-devant expliqué , de façon
que si vous étiez obligée d'en faire
une troisième , elle vous seroit
fort aisée , puisqu'il ne seroit ques-
tion que de dégager le pied op-
posé & vous porter du côté d'où
vous seriez effacée , & la plonger
de ce côté-là.

Si vous approchez cette amie
pour l'embrasser , vous ferez une
Révérence auparavant , après cet
embrassement vous marcherez en
arriere quelques pas , vous don-
nerez un coup de talon à votre
robe , sans cependant faire aucun
mouvement trop marqué , pour
donner l'aisance à votre marche ,
ensuite vous ferez une seconde
Révérence plus grave que la pre-
mière.

Si on exige d'une Demoiselle une Révérence avant d'embrasser une Dame, & une seconde après l'avoir embrassée, c'est premièrement parce que les jeunes Demoiselles y sont obligées par devoir; secondement que ces Révérences donnent de la grace & de l'agrément à cette cérémonie, & troisièmement parce qu'on en tire l'avantage que cela entretient la souplesse des mouvemens & l'habitude de bien faire, de laquelle il ne faut jamais s'écarter.

Les Révérences que vous ferez dans les Assemblées où vous serez admise, exigent de vous plus d'attention, parce que le cérémonial en est plus étendu que dans toutes celles ci-dessus expliquées; ainsi j'exhorte les jeunes Demoiselles à redoubler leurs exercices & à s'y appliquer pour se mettre à l'abri de la critique, pour éviter de se trouver exposées à la

risée d'une compagnie entière ; qui n'est pas toujours indulgente ; & qui voit toujours avec peine une personne qui se présente mal , & sans avoir les talens convenables pour entrer en compagnie ; pour éviter cette disgrâce , prenez un air gracieux en entrant dans l'Assemblée , cherchez des yeux la personne qui y doit tenir le premier rang , comme maître ou maîtresse , parce que vous leur devez la première Révérence. Vous ferez en sorte que vos deux talons soient réunis pour satisfaire à cette première , qui doit-être plongée plus bas que celles qui succéderont. Sans avancer dans la salle d'Assemblée , prévenez par un coup d'œil gracieux en tournant la tête du côté où vous désirez faire la seconde ; si vous décidez pour la droite , vous dégagerez le pied gauche en seconde Position , vous effa-

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 55
cerez l'épaule du côté que cette
seconde Révérence doit-être fai-
te, ce qui vous rendra l'habi-
tude du corps très-libre à pouvoir
passer en revue ceux ou celles qui
se trouveront de ce même côté
droit ; ce qui doit s'exécuter
en plongeant pour avoir lieu au
relevé de cette même Révéren-
ce, & que la vue revienne sur la
même trace avec la même lenteur
dont la Révérence doit-être re-
levée, ce qui terminera cette
Révérence de côté.

Pour exécuter la troisième Ré-
vérence, vous préviendrez éga-
lement par un coup d'œil que
vous porterez à gauche, en tour-
nant la tête pour prévenir ceux à
qui vous allez faire cette Ré-
vérence, vous dégagerez le pied
droit en seconde Position en effa-
çant l'épaule gauche comme vous
avez fait la droite à la précédente,
ce qui vous facilitera à pouvoir

ployer en approchant le pied gauche auprès du droit. Remarquez que la Révérence se plonge du même mouvement & en même-tems de l'approche du pied le tout ensemble ; gardez-vous bien de vous arrêter aux mauvaises habitudes qui se contractent sans principes ou par des principes variables, & que la plupart des Demoiselles se forgent d'elles-mêmes, qui est sur-tout d'approcher le pied droit ou le gauche en première Position, en observant quelque fois une distance ; ensuite elles plongent leur Révérence tant bien que mal, & d'une nonchalance qui ne leur fait pas honneur ; vous observerez donc dans cette Révérence la même attitude, le même maintien & le même coup d'œil que dans la précédente, marchez ensuite de pied ferme, les mains placées comme il est ci-devant expliqué ; traver-

DÛ MAINTIEN DU CORPS, &c. 57
sez la salle d'Assemblée pour abor-
der le maître ou la maîtresse, ou
la personne qui tient le premier
rang de l'Assemblée, & faites lui
une Révérence particulière. Elle
doit-être faite sans interruption &
exécutée de la même manière
que la Révérence en présence,
dont le principe vous est déjà ex-
pliqué. Après toute cette cérémo-
nie, avant de vous asseoir, s'il se
trouve quelque Dame de votre
connoissance particulière, sans l'a-
border, vous dégagerez de droit
ou de gauche à pouvoir lui faire
face, & lui ferez une Révérence
particulière. Si vous êtes obligée
de tourner un quart ou un tiers
de tour; n'oubliez pas d'appro-
cher le pied qui a soutenu le corps
en ployant comme il est déjà ex-
pliqué. Après cette dernière Ré-
vérence, vous pouvez prendre
séance sur un siège de la manière
que je l'ai déjà dit.

Ordinairement les Révérences qu'on doit faire pour se retirer sont moins embarrassantes, puisque parmi les Grands, il est d'usage de se retirer sans en faire : mais comme il y a différens états, il y a aussi différens usages. Il est à propos que vous en soyez instruite, pour vous mettre en état de répondre à tout, suivant la bienséance. Je vais vous développer la Révérence que vous pouvez être obligée de faire en quittant cette Assemblée.

Vous commencerez par vous présenter à celui ou celle à qui vous avez fait la Révérence particulière, en tenant l'attitude & l'alignement ordinaires ; vous plongerez votre Révérence première ; vous marcherez en arrière quelques pas pour en faire une seconde. Par cette distance vous témoignerez le respect dû à ceux

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 59
à qui vous ferez ces Révérences.
En vous tournant pour traverser
la pièce, vous vous acquitterez
en faisant une Révérence à droite
& l'autre à gauche. Elle s'exécute
par le même principe que celles
qui se font en passant à côté
de quelqu'un. Si le maître ou
maîtresse de la maison vous ac-
compagne jusqu'à la porte, la
politesse vous oblige de lui faire
une dernière Révérence en vous
retournant vers lui. Ainsi finit
ce grand appareil de Révéren-
ces que vous serez obligée de
faire lorsque vous serez admise
aux grandes Assemblées & Com-
pagnies.

Il n'est pas nécessaire que je
dise qu'une Demoiselle doit se
comporter dans les Assemblées,
dans les Promenades ou ailleurs,
avec toute la décence & la mo-
destie que son état & sa naissance
exigent. Les parties essentielles

de son éducation en formant son caractère & son cœur lui imprimant aussi ce bel extérieur : mais je peux dire qu'il faut qu'elle mette en usage, à propos & sans étourderie, les principes que j'ai tracé pour son maintien, les attitudes & la manière de saluer. Si par exemple dans une Promenade elle étoit obligée de faire deux Révérences précipitées, par la rencontre de deux personnes différentes, l'une à droite & l'autre à gauche, il faut nécessairement qu'elle s'arrête pour faire la première Révérence, parce qu'autrement la seconde ne pourroit avoir lieu, sur-tout si ces Révérences sont dues indispensablement à la qualité des personnes qu'on rencontre, qui dans ce cas n'ont pas coutume d'attendre la commodité de leur inférieure ; ainsi vous commencerez la première quelques pas avant que la

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 67
personne soit à vos côtés, en jet-
tant la vue dessus elle, & déga-
geant le pied opposé en appro-
chant l'autre vous plongerez la
Révérence, en observant le prin-
cipe qui la fait faire avec grace ;
& au moyen de ce que vous aurez
fait la première d'avance, vous
aurez l'avantage de faire la secon-
de en tournant la tête du côté où
vous devez la faire.

Ainsi il faut qu'une Demoiselle
sache distinguer toutes les espé-
ces de Révérences, pour les faire
à propos suivant les différentes
occurrences.

Quelquesfois aux Promenades ;
il se fait des Révérences au cer-
cle, mais elles sont fort faciles
à exécuter. En abordant du cer-
cle, les personnes de votre con-
noissance doivent-être préférées.
Vous commencerez par les pré-
venir d'un coup d'œil du côté où
elles se trouveront, vous déga-

gerez le pied opposé pour approcher l'autre en ployant, & vous effacerez en même-tems l'épaule de ce même côté où vous ferez cette première Révérence. Pour la seconde, vous préviendrez d'un coup d'œil en tournant de ce côté, & dégagerez l'autre pied en passant en revue la moitié du cercle comme vous aurez fait à la première. On ne doit point faire de Révérence particulière dans aucun cercle de Promenade, à moins qu'il ne s'y trouve quelque personne de grande distinction par laquelle il faudroit, en ce cas, commencer.

Observations sur la façon de ployer les genoux.

Lorsqu'on fait la Révérence en abordant, on est sensé avoir les genoux tendus & les deux talons réunis. Si on est obligé de

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 63
redoubler la Révérence , après
avoir fait celle en abordant , il ne
faut pas que cette seconde soit
semblable à la première ; on dé-
gage un des pieds en seconde Po-
sition & on ploye le genouil de la
jambe qui se glisse derriere l'au-
tre ; c'est ce qui facilite l'arron-
dissement du corps , en faisant la
Révérence , parce qu'il est main-
tenu dans son équilibre sur la jam-
be qui reste ferme & tendue , lors-
que ce ployé est fait à propos ; s'il
n'est point fait à propos , le corps
se baisse , mais il ne s'arrondit pas.
Si on ploye trop , cela occasionne
à faire pousser la hanche , & il
est essentiel pour le faire en tems
& lieu dans toutes les Révéren-
ces où on est obligé de passer un
pied derriere l'autre , de préparer
& lever le cou-de-pied , le glif-
fant jusqu'à l'approche du talon
de l'autre jambe , où on com-
mencera à ployer , jusqu'à ce que

le pied soit arrivé en troisième Position, où le corps doit se relever avec grace, en lachant un des pieds légèrement en quatrième Position.

Observations sur la marche.

Lorsqu'on est plusieurs à la Promenade, & qu'on en joint encore d'autres, on doit pour rendre la marche régulière, marcher sur une ligne droite.

Il faut nécessairement remarquer de quel pied marche celui ou celle qui est à côté de vous, s'il marche du pied droit, vous devez marcher du pied gauche. Cette régularité semble être difficile, ou laisser appercevoir de la sujession; cependant elle est très-facile à mettre en exécution, parce que d'un coup d'œil on a bientôt observé de quel pied part la personne qui est à côté de soi. On

DU MAINTIEN DU CORPS, &c. 65
doit-êre aussi planté sur ses jam-
bes en quatrième Position , lorf-
qu'on est à côté de quelqu'un. Par
la même raison , il faut marcher
du pied opposé lorsqu'on se pro-
mene , soit dans un appartement
soit ailleurs , vû que si on s'arrête,
on doit se trouver dans une pos-
ture noble , c'est-à-dire , que ce-
lui qui aura la droite en s'arrêtant
se trouve placé en quatrième Po-
sition du pied gauche , & celui
qui aura la gauche , se trouve en
pareille Position du pied droit.

J'espere que ces réflexions rap-
pelleront à la Jeunesse ce qu'elle
aura cessé d'apprendre , elles inf-
truiront aussi ceux qui voudront
savoir les principes , & si la mémoi-
re ne fournit pas aux jeunes Per-
sonnes qui prennent des leçons
journallement , ce petit Traité
leur rappellera sur le champ le
principe que leur Maître viendra
de leur enseigner.

Je ne dis rien au sujet des très-humbles , très-respectueuses & très-profondes Révérences qui se font à Sa Sainteté, aux Empereurs, aux Rois, &c. Dans les cas d'Audiences publiques ou particulières, les personnes qui sont admises en présence, sont en petit nombre, & on les instruit particulièrement de la manière & de l'étiquette de chaque Empire & de chaque Nation; c'est l'Ouvrage des Maîtres des Cérémonies.

Fin de la seconde & dernière Partie.

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Traité du maintien du Corps, &c.* & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à A Paris, ce 28 Mai 1760.

Signé L. A. NICOLLE DE LACROIX.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A NOS amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT, notre amée, *le Sieur Chevalier de Londeau*, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Traité du Maintien du Corps* : S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer son Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter partout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée att-

chée pour m^{es}, sous le contre-scel des présentes, que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LA MOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LA MOIGNON : le tout à peine de nullité des présentes. DU CONTENU desquels vous Mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & les ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clemour de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir : DONNÉ à Versailles le seizième jour du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent soixante, & de notre Règne le quarante-cinquième. Par le ROI en son Conseil.

LE BEGUE

